



COMMUNE DE BANNÉGON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 Février 2011

Nombre de Conseillers
En exercice 11
Présents 11
Votants 11

Date de la convocation : 14.02.2011

L'an deux mil onze, le vingt deux février, à 18 h 15 le Conseil Municipal de BANNÉGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy JAMES, Maire.

Présents : Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Jérôme BILBEAU, Claude DESOBLIN, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD, Jean MERILLEAU.

Secrétaire : Claude DESOBLIN

1°) Approbation du procès-verbal précédent :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal précédent.

2°) Unisylva

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un 1^{er} versement de la société Unisylva sous forme de chèque du crédit agricole concernant la vente de peupliers au Pont à Barras et aux Alandes d'un montant de 1525.06€.

4 autres versements de 2418.00 € sont prévus en mars, juin, août et octobre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'encaisser le chèque ainsi que les remboursements futurs.

3°)Projet Eolien - contrat de partenariat avec la société AEROWATT :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

- la proposition du volet éolien du schéma régional Climat Air Energie de la région Centre retient une partie du territoire des communes de Bannegon, Blet, Chalivoy-Milon et Cogny, en zone favorable à l'implantation d'éoliennes,
- pour développer un projet éolien, il sera nécessaire de proposer aux services de l'Etat de créer une Zone de Développement Eolien,
- à défaut de prise de compétence d'étude éolienne par les communautés de communes respectives et en accord avec elles, les 4 communes ont décidé de faire réaliser elles mêmes une étude de Zone de Développement Eolien,
- la société AEROWATT a fait acte de candidature pour mener l'étude ZDE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

9 pour - 1 contre

- le Maire à signer une convention d'étude ZDE conjointe avec les communes de Blet, Chalivoy-Milon, Cogny et la société Aéro watt (Saran-45) qui prendra à sa charge toutes les dispositions pour mener à bien cette étude dans les délais impartis,
- la société Aéro watt à déposer un dossier de demande préalable (DP) pour implanter un mât de mesures de vent,
- la société Aéro watt à engager toutes les démarches foncières et toutes les études de faisabilité nécessaires.

3) Columbarium : prix des cases à définir

Monsieur le Maire informe que le Columbarium est maintenant installé et qu'il est nécessaire de définir le prix de vente des cases.

4 conseillers souhaitent différencier les tarifs pour les personnes habitant la commune et pour les personnes extérieures.

Après en avoir délibéré le conseil décide que le prix d'une case est fixé comme suit :

Tarifs uniques

Emplacement pour 2 à 4 personnes (selon taille des urnes)

15 ans : 400 €

30 ans :550 €

Dispersion de cendres dans le jardin du souvenir : 100 €/ personne.

Un règlement columbarium- jardin du souvenir sera fait. Il sera mentionné la dimension des plaques à apposer sur les cases.

4) Devis Dactyl Buro : Renouvellement du matériel Informatique secrétariat

Le matériel a besoin d'être renouvelé (date de 2006). Monsieur le Maire propose 2 devis de chez Dactyl Buro partenaire de Ségilog (logiciel Mairie) :

Offre Version Préconisée (4 Go) pour un montant TTC de : 2990.00 €

Offre version Économique (2 Go)pour un montant TTC de : 1794.00 €

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de choisir la version préconisée à 2990.00 € TTC.

5) Demandes de subvention

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu plusieurs demandes de subvention.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer comme suit au budget 2011 :

- ✚ RDB : 1€/habitant : 275 €
- ✚ Judo Club Charentonnais : 50 €
- ✚ Bibliobus : 42 €

6) questions diverses.

✚ Des devis vont être demandés pour les investissements : ravalement de la façade Ecole-Ancienne Mairie, Insonorisation de la salle de conseil municipal.

✚ Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire d'acheter pour le bon fonctionnement du service des cantonniers :

- un Tri flash. Monsieur le Maire informe le conseil que c'est un élément obligatoire pour la sécurité des employés municipaux. Un devis sera demandé.
- Perceuse sans fil de marque BOSCH : 414 € HT - Le Conseil accepte à l'unanimité.
- Tronçonneuse avec bras télescopique et bras taille haies : 1305 € TTC - Le Conseil accepte à l'unanimité.

7°) Courriers reçus

Pierre de Jouvencel : demande le curage des fossés au lieu-dit Le But

Jean-Paul PIET :

-demande à ce que la partie du canal allant de l'écluse de lavau jusqu'au poudy puisse être accessible aux promeneurs. Cette partie est privée la commune ne peut rien faire dans ce sens. La commission des chemins ira sur place.

- propose à la commune de racheter le chemin sans issue se trouvant Rue de l'eau. Le conseil souhaite procéder à des plantations dans cette parcelle, et ne sera donc pas vendue.

Tour de table

Monsieur Christian RICHARD :

- demande si il serait possible de remettre les portraits des Présidents de la République dans la salle de conseil municipal. Les conseillers sont divisés à ce sujet.

- rappel que les 4 radiateurs de la cantine sont très vétustes et qu'il serait nécessaire de procéder à leurs remplacements rapidement. Des devis vont être demandés.

Monsieur Claude DESOBLIN :

- demande si le dépôt de garantie a été rendu à Isabelle et si les frais ont été déduits. La caution lui a été rendue et les frais d'huissier partagés moitié/moitié avec M. et Mme EVRAD. En ce qui concerne les lumières au dessus du billard rien n'a été réparé.
- demande si la commune a eu des nouvelles de Maître Pidance concernant le problème rencontre avec Alain DEQUIEDT. Pas de nouvelles, il faudra le relancer.
- propose de prévoir au budget une enveloppe pour acheter des décorations de Noël. Le Conseil décide de prévoir au moins 2000 € selon le budget.

Monsieur Jérôme BILBEAU :

- Demande si les plaques du Gué de Sable, Brot au Chat et de La Croix des Pouzes vont être posées. Cela va être fait bientôt.
- en ce qui concerne l'ADSL. Il faut encore attendre. Echéance prévue fin 2011.

Monsieur Philippe ANDRE :

- Explique que la bascule devant la Mairie est en mauvais état
- Propose de récupérer la vieille pompe à eau se trouvant dans la cour de l'école afin d'agrémenter la Mairie et ainsi de la mettre en valeur.
- Dit qu'il faudra poser les cendriers à la mairie.

Monsieur Laurent PICQ :

- demande si des remarques ou suggestions sont à faire pour le dernier canal Bannegon. Aucune remarque.
- Demande si du gravier a été étalé sur le chemin allant à la Baraque. Monsieur le Maire dit que cela a été fait.

Monsieur Guy ALLIAUME :

- explique que les habitants demandent que les trous sur les trottoirs soient bouchés du monument aux morts à l'Ancienne Mairie et le bas du Bourg. Le problème c'est que les voitures qui se garent sur les trottoirs abîment et creusent des trous. La commission des chemins statuera.

Monsieur Aziz TOUNSI :

- demande où en est le toit du Sagonnin. C'est en cours le devis est signé.

La séance est levée à 20h 35

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHEVRY, celui-ci informe :

- qu'il n'a pas été informé des réunions publiques concernant les Eoliennes,
- qu'il aurait fallu en parler dans Canal Bannegon,
- que les informations ne sont pas transparentes

Monsieur le Maire explique qu'une étude va tout d'abord être faite pendant 2 ans. Un mât va être fixé sur une des 4 communes concernées afin de procéder à des enregistrements et de savoir si le lieu est propice ou non à la pose d'Eoliennes.